


CONSEIL MUNICIPAL**ORDRE DU JOUR**


Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le :

**Lundi 1er février 2021 à 19H00
salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

N° d'ordre	Objet	N° délibérations
0	Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 4 janvier 2021	/
1	Conventions d'appui aux associations « Action pour la formation et l'Altérité » (AFA) et « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute » - Avenants n°1/2021	CM-21-004
2	Conventions d'appui aux associations « Espoir et Création » et « Association Sportive Amicale Corot » (A.S.A.C) - Avenants n°2/2021	CM-21-005
3	Renouvellement des conventions d'appui des associations « En Marche », « Centres éducatifs Charles Péguy » et « Centre social Les Doucettes » Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants ainsi que tous les actes en découlant	CM-21-006
4	Convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'association Créative dans le cadre de la mise en place du Bus des services de la Ville	CM-21-007
5	Convention de partenariat entre Le Lycée d'Enseignement Professionnel « Arthur Rimbaud » et la Mairie de Garges-lès-Gonesse pour l'accueil d'élèves stagiaires lors d'évènements organisés par la Ville	CM-21-008
6	Exonération des indemnités d'occupation du patrimoine sportif communal aux deux lycées du territoire en lien avec la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19	CM-21-009
7	Adhésion à l'Association Française des Cinémas d'Art et Essai	CM-21-010
8	Adhésion à l'Association Conservatoires de France	CM-21-011
9	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 10 novembre 2020	CM-21-012
10	Approbation du principe et lancement de la procédure de passation d'une concession pour la gestion de la crèche des Doucettes et du Plein Midi de la Ville de Garges-lès-Gonesse – Autorisation de lancer de la procédure	CM-21-013
11	Attribution – Appel d'offres ouvert – Marché public de nettoyage urbain	CM-21-014
12	Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	CM-21-015

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 15 janvier 2021



Le Maire

 Benoit JIMENEZ